

Procès-verbal du Bureau du lundi 12 avril 2021

Présents : Jean-Louis MAITRE, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Jérôme TOURNIER, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Corinne LINDA, David GUYOT, Mathilde CYROT-LALUBIN, Quentin PAROISSE, Marie-Odile MAINGUET, Fabrice GRIMAUT, Marie-Paule PONTHEUX, Bernard JOLY, Denis LEGRAND, Joël PAGET, Christian VUILLAUME, Dominique MEAN,

Pierre-Alain BEAUFUMÉ, directeur général des services, Cédric GUILLEMIN, responsable du service voirie

Excusés : Arnaud RICHARD, Stéphane LAMBERGER,

Absent : Yves MOUREY

Lieu : Visioconférence

Le président informe les membres du bureau de la démission de Bernard MONNIER, maire de Villevieux, conseiller communautaire et membre du bureau. Monsieur MONNIER est remplacé par Monsieur Pascal BOUVIER, élu nouveau maire et conseiller communautaire. Le siège de membre du bureau sera pourvu lors du conseil communautaire du 27 mai 2021.

Les membres du bureau communautaire **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021. Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Bureau le 7 avril 2021.

Administration générale

- **Modification au tableau des effectifs : service partagé**

Suite au départ en retraite en date du 1^{er} janvier 2021 d'un agent du service partagé (commune de Vincent-Froideville), il convient de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à raison de 14h00 heures hebdomadaires. L'agent chargé du remplacement pour assurer les fonctions de secrétariat de la commune a été recruté en septembre 2020 (délibération n° 2020-17 du bureau communautaire en date du 24 août 2020).

Il est proposé de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 14 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021 suite au recrutement d'un agent sur un autre grade.

Délibération n° 2021-13

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de fermer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) pour le service partagé, à raison de 14 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

- **PREND NOTE** que le poste de remplacement a été ouvert par délibération du bureau communautaire n° 2020-17 en date du 24 août 2020 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Développement économique et numérique du territoire

- **Fonds régional des territoires : attribution des subventions aux entreprises**

Par délibération n° 2020-082 en date du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a adopté le Pacte Régional des territoires.

Par délibération n° 2021-019 en date du 4 mars 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'application locale (RAL) précisant les applications des deux règlements d'interventions et a délégué au bureau les attributions des aides aux entreprises.

Suite à la crise liée au Covid-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises.

La CCBHS accorde aux entreprises de son territoire, sous les conditions définies par le règlement précédemment adopté, une aide à l'investissement qui prend la forme d'une subvention.

Les premières demandes transmises ont été instruites par les techniciens de la CCI, de la CMA, et de la CCBHS. Par délibération n° 2021-12 en date du 15 mars 2021, le bureau a attribué à 4 entreprises cette aide financière.

Enveloppe CCBHS = 19000 € / Région = 76 000 € (en investissement) (TOTAL CCBHS = 95 000 €)

Nombre de demande = 29

Nombre de dossiers complets approuvés par le bureau du 15-03-21 : 4

Nombre de dossiers complets, présentés à ce Bureau = 12

Montant proposé en attribution = 38 902.02 €

Montant déjà attribué au 15-03-2021 = 12 876.29 €

Suite à la délégation donnée au bureau, il est demandé de délibérer sur les attributions de subventions aux entreprises des dossiers présentés et complets.

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE	OBSERVATIONS
LA GRANGE DE FELIX	Fontainebrux / Chambres d'hôtes	Huisseries, réparation chaudière, placo	14 217,51 €	4 265,25	Passé en Bureau du 12 mars : les dépenses du demandeur sont éligibles. Rien ne permet dans le règlement d'exclure. Des projets du même type ont été financés sur d'autres EPCI
ACCRO VERT SERVICES	Mantry / entretien élagage accès difficile	Véhicule + Algeco	40 790 €	5 000,00	Passé en Bureau du 12 mars. Aucun autre dossier avec véhicule (sauf remorques camions et vae) n'a été présenté. Le règlement ne prévoit pas spécifiquement l'inéligibilité d'une telle demande.
BIJOUTERIE BUTEAU	Bletterans / bijouterie	Renouvellement matériel informatique	2 135 €	640,50	
BARDOUX TP39	Chapelle-Voland / TP	Pince de tri	6 500 €	1 950,00	
BONIN MENUISERIE	Domblans / menuiserie	Réaménagement d'un local existant : porte de garage, volet roulant, électricité	6 400 €	1 920,00	D'autres dépenses étaient présentées mais sur un local à construire, non éligible
JANICE WIMMER	Bonnefontaine / artiste plasticienne -	Ordinateur et matériel informatique pour	5 224 €	1 567,00	Développer son activité de créatrice - période difficile

	médiatrice culturelle	renouvellement (car actuel matériel n'est pas sa propriété)			Information sur un projet avec le service enfance jeunesse et le service culture
ACZM	Bletterans / transporteur	Remorques x 2	105 600 €	5 000,00	Crédit-bail (ok éligible), plus légères donc économie énergie et de pneumatiques + embauches 2 salariés
ALSC (M. Lorentz)	St Lamain / entreprise services culturels	Équiper la structure "éco atelier musical" de panneau, capteur, batterie de stockage permettant une installation solaire autonome (bâtiment non relié réseau edf)	13 563 €	4 068,00	Question sur la possibilité de relier au réseau « EDF » ? A priori non.
RELAIS DE LA PERLE	Le Vernois / Chambres d'hôtes	Borne recharge voiture électrique / achat 2 vélo assistante électrique	5 458 €	1 637,45	
SUR LA PLACE	Arlay / épicerie-bar	Transformation activité bar en snacking (frigo, vitrine, agencement et plomberie)	18 670 €	5 000,00	
LE MIJELI	Plainoiseau / restaurant	Amélioration outil : chambre froide et préparation de la pièce la recevant (cloisons, plafonds etc)	9 513 €	2 853,82 €	Nouvelle restauratrice depuis 06/20

ITINERANCE NATURE	Ménetru le vignoble / hébergement et animation	Sécurité, mobilier, équipements informatiques, communication, prêt	22 121 €	5 000,00 €	
------------------------------	--	--	----------	------------	--

Remarques

Question sur le dossier de Ménetru-le-Vignoble Voir quelle est l'activité de ce pétitionnaire ?

Les informations seront collectées et données aux membres du bureau, mais il est confirmé que cette demande entre tout à fait dans le cadre.

Rappel sur le dossier mis de côté : Concernant la demande relative au « gps », il est proposé de maintenir le refus. Pour le restaurant « Le Jura », il est possible de l'accompagner conformément au règlement.

Délibération n° 2021-14

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'attribution des aides individuelles ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses correspondantes sous réserve de leur inscription au budget ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférant à ce dossier.

Enfance Jeunesse

- **Accueils collectifs de mineurs : approbation de tarification des séjours vacances 2021**

Depuis plusieurs années, la CCBHS organise des séjours vacances avec hébergement durant la période des vacances scolaires.

Au vu du contexte sanitaire, il n'a pu être réalisé de séjours durant les vacances d'hiver, aussi l'ensemble des séjours seront programmés durant les vacances estivales (sous réserve de validation des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports du Jura).

Plusieurs nouveautés pour cette année 2021 :

- **Utilisation du gîte la « Maison des Etangs » afin de faire connaître ce site aux enfants et jeunes du territoire ainsi qu'à leurs parents mais aussi communiquer sur cet hébergement touristique qui peut accueillir plus de 30 personnes.**
- **Mise en œuvre d'un séjour itinérant**

- **Mise en œuvre d'un séjour pour des adolescents**

Il est donc proposé de réaliser 4 séjours :

Séjours concernés	Durée du séjour	Forfait appliqué*
Séjour maternelle <ul style="list-style-type: none"> • Enfants de 4 à 6 ans, d'une durée de 3 jours à Sergenau – Les deux Fays avec hébergement à la Maison des Etangs. 	3 jours	95 €
Séjour multi activité <ul style="list-style-type: none"> • Enfants de 7 à 11 ans, d'une durée 5 jours à Ounans sur les bords de la basse vallée de la Loue sous tente. 	5 jours	195 €
Séjour culturel ados <ul style="list-style-type: none"> • Adolescents de 14 à 17ans, d'une durée de 5 jours à Sergenau – Les deux Fays avec hébergement à la Maison des Etangs. 	5 jours	195 €
Séjour itinérant <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 10 à 13 ans au « Pays des Lacs », d'une durée de 5 jours sous tente. 	5 jours	160 €

*Tarif composé d'une base tarifaire propre à chaque séjour auquel s'ajoute le prix d'une journée en accueil de loisirs sur une base de 10 heures par jour en fonction des taux d'efforts en vigueur ;

Il est proposé de renouveler la mise en œuvre de séjours vacances allant d'une durée de 3 à 5 jours pour l'année 2021.

Délibération n° 2021-15

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition du vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse d'organiser des séjours vacances de 3 à 5 jours pour l'année civile 2021 ;
- **APPROUVE** pour les séjours vacances, les forfaits appliqués ci-dessus ;
- **APPROUVE** le mode de calcul tarifaire pour les séjours vacances, à savoir un tarif composé d'une base forfaitaire propre à chaque durée du séjour vacances auquel s'ajoute le prix de journée en accueil de loisirs sur une base 10 heures par jour en fonction des taux d'efforts en vigueur ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Voirie, bâtiments et équipements communautaires

- Nouveau règlement de voirie et d'ouvrages d'art : discussion

Un groupe de travail « règlement de voirie et ouvrages d'art » composé de 13 membres de la commission suite à 3 réunions, ont fait une proposition d'évolution du règlement de voirie actuel.

Il comprend entre autres :

- L'intégration des éléments déjà amendés lors de commissions précédentes
- Une prise en compte plus complète des ouvrages d'art
- Un affinement de la notion d'intérêt communautaire

La commission voirie, bâtiments et équipements communautaires en date du 9 mars 2021 a émis un avis favorable à 28 votes POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 vote CONTRE pour la nouvelle version du règlement.

Il est proposé d'échanger sur la nouvelle version du règlement de voirie et d'ouvrages d'art afin d'émettre un avis. (Cf. projet de règlement de voirie et d'ouvrages d'art).

Remarques

- *Information sur la réception de travaux = Le vice-président rappelle l'obligation de prévenir les services de la CCBHS, services qui peuvent aider à cette réception de chantier si nécessaire*
- *Fonctionnement de la commission voirie = 35 membres présents régulièrement sur 49 membres. 13 sous commissions qui élaborent les projets de travaux et 5 groupes de travail dont règlement voirie et OA (9 membres) ;*
- *Évolution du projet pour cibler l'intérêt communautaire :*
 - *Intégration des définitions fauchage, enduit bi couche,*
 - *Prise en compte des ouvrages d'art*
 - *Affinement de l'intérêt communautaire (déclassements de certaines voies)*
 - *Nécessité de clarifier les voies qui sont éligibles*

Informations diverses

Point sur la situation sanitaire

Le taux d'incidence reste encore fort dans le département, en fonction des classes d'âges concernées.

Problèmes de dégradations rapides des états sur des personnes jeunes (40 ans à 60 ans) à cause du variant britannique. L'effet météo joue en augmentant le nombre de regroupement « festif » même en extérieur.

Inquiétude sur les plus de 75 ans qui ne sont pas vaccinés. Les communes peuvent contacter ces personnes pour voir si elles peuvent se faire vacciner. Un travail est en cours pour préparer un message en direction des communes, compiler au niveau de la CCBHS pour transmission à la Préfecture. Remerciement de Monsieur le Préfet envers les élus.

Préparation de la conférence des maires de ce jeudi 15 avril.

- Le SCOT sera présenté par Stéphane Lamberger et par Clémence Jartier (Pays lédonien).
- Projet de territoire : Jean-Louis Maitre donne des informations sur le projet de territoire et sur la méthodologie pour mettre en œuvre sa révision, via un travail en commission. Jérôme Tournier aimerait que le projet de territoire puisse intégrer une ou plusieurs actions relatives à la prise en charge du handicap, à la réflexion sur l'inclusion des personnes handicapées et de leurs familles.
- PLUI : L'objectif sera de communiquer sur le partage de la compétence entre les communes et la CCBHS. Il faut également évoquer la question de la pérennité de cette volonté de « respect des communes ». Quid en cas de changement de gouvernance à la tête de la CCBHS ? Il faut que cette volonté de souplesse soit validée dans les délibérations qui seront prises.
- Quentin Paroisse s'inquiète du fait que les autorisations de construire soient données qu'aux bourgs et plus aux petites communes. Il voudrait qu'on le rassure que le PLUI permettra de continuer à construire. Le président rappelle que, quel que soit le choix d'organisation (PLU ou PLUI), le « droit à construire » est très encadré et limité. L'extension est aujourd'hui quasi impossible (voire totalement impossible en cas de RNU). Le SRADDET d'une part, le SCOT d'autre part encadrent ce droit à construire du fait même des lois sur l'aménagement du territoire. Mais c'est bien en se regroupant sur un territoire et en défendant ensemble notre projet de territoire, de façon solidaire, intercommunale, qu'on pourra défendre un « droit à construire » non pas pour telle ou telle commune, mais au bénéfice de l'ensemble de l'EPCI.
- Plan de paysage et projet de territoire vont aider à réfléchir sur ce que l'on souhaite développer comme « aménagement » sur notre territoire. Cela permettra également d'utiliser le travail et les études pour aller plus vite sur le PLUI.
- Comment on le finance ? Une DETR à 50 % est envisageable. Un PLUI peut s'étaler sur 4 ans, ce qui fait environ un reste à charge pour la CCBHS de 50 000 € par an, si c'est sans

participation des communes (la question se posera obligatoirement pour celles qui auraient une révision de leurs documents d'urbanisme actuel, en cours).

- Questions diverses : Michel Trossat demande quand-est-ce qu'on aura les réponses pour les demandes de DETR ? Des réponses sont en cours, mais se poursuivent « au fil de l'eau » en fonction de l'avancée de l'instruction par les services de l'Etat.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**